

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **12 janvier 2009**

Décision n° **B-2009-0571**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Usine d'eau potable de Croix Luizet - Sécurisation du site - Marchés de travaux - Lot n° 1 : voirie-
terrassment - Lot n° 3 : maçonnerie, second oeuvre - Autorisation de signer les marchés

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion
administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 5 janvier 2009

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2009

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Collomb, Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Philip, Arrue (pouvoir à Mme Frih), Passi (pouvoir à M. Claisse), Brachet (pouvoir à M. Darne J.), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Besson), M. Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Mme Peytavin (pouvoir à M. Rivalta), MM. Julien-Laferrière, Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Kimelfeld, Barge, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 12 janvier 2009**Décision n° B-2009-0571**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Usine d'eau potable de Croix Luizet - Sécurisation du site - Marchés de travaux - Lot n° 1 : voirie-terrassement - Lot n° 3 : maçonnerie, second oeuvre - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 décembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2008-0148 du 8 juillet 2008, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de travaux pour la sécurisation du site de l'usine de production d'eau potable de Croix Luizet : lot n° 1, voirie-terrassement et lot n° 3, maçonnerie, second oeuvre.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 12 décembre 2008, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1, terrassement - voirie : entreprise SCREG Sud-Est pour un montant de 284 525,03 € TTC,
- lot n° 3, maçonnerie - gros oeuvre : entreprise Peix pour un montant de 213 808 ,76 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2008-4733 du 21 janvier 2008 prise pour l'individualisation d'autorisation de programme ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés pour les travaux de sécurisation du site de l'usine d'eau potable de Croix Luizet à Villeurbanne et tous les actes contractuels y afférents, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1, terrassement-voirie : entreprise SCREG Sud-Est pour un montant de 284 525,03 € TTC,
- lot n° 3, maçonnerie-gros oeuvre : entreprise Peix pour un montant de 213 808 ,76 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe de la direction de l'eau - exercice 2009 - section investissement - compte 231 320 - opération n° 1520.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2009.